**Modèle d’arrêté**

***Portant suppression de l’IFSE***

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de l’arrêté.

*Logo ou blason de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

**Arrêté n°20***…* **- …** *(n° d’ordre)*

**Portant retrait de l’IFSE**

**à** *Madame ou Monsieur* **…** *(prénom et NOM de l’agent)*

*Le-La Maire-Président-Présidente de* … *(nom de la commune ou de l’établissement public sauf si vous inscrivez ce nom en haut à gauche),*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article …[[1]](#footnote-1),

OU

*(Pour les CIAS et CCAS)* Vu le Code de l’action sociale et des familles, notamment son article R.123-23,

OU

*(Pour les caisses de crédit municipal)* Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L.514-2,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.412-5 à L.412-7, L.544-1 à L.544-9, L.712-1 et L.714-4 à L.714-6,

**Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,**

*(Le cas échéant)* Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale *(lorsque l’arrêté porte sur un agent contractuel),*

*(Pour les CDG)* Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,[[2]](#footnote-2) notamment son article 28,

*(Pour le CNFPT)* Vu le décret n°87-811 du 5 octobre 1987 modifié relatif au Centre national de la fonction publique territoriale, notamment son article 18[[3]](#footnote-3),

Vu le décret n°87-1101 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 modifié relatif à l’échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

*Pour les emplois fonctionnels créés dans les établissements publics recensés à l’article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 :*

Vu le décret n° 88-546 du 6 mai 1988 modifié fixant la liste des établissements publics mentionnés à l’article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 modifié relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d’un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l’appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l’arrêté ministériel du … pris pour l’application au corps de … des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat[[4]](#footnote-4), et transposable, en application du principe de parité avec la fonction publique de l’Etat, au cadre d’emplois de … *(dénomination du cadre d’emplois auquel appartient l’agent)*,

Vu la délibération n° … du … *(date)*, relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel (RIFSEEP) comprenant l’indemnité de fonctions, de sujétions et d’expertise et le complément indemnitaire annuel,

Vu l’arrêté n°… *(n° d’ordre)* du … *(date)* portant fin de détachement de *Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent),* sur l’emploi fonctionnel de Directeur général des services – DGS*,*

Considérant que *Monsieur ou Madame* … *(nom, prénom de l’agent),* exerce les fonctions de … *(dénomination de l’emploi fonctionnel occupé)* classées dans le groupe de fonctions n°… du cadre d’emplois de … *(dénomination du cadre d’emplois)*,

Considérant que *Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent)* n’exerce plus les fonctions de … *(dénomination de l’emploi fonctionnel)* en raison de *… (indiquer le motif de la fin d’exercice des fonctions)* et ne remplit plus les conditions qui justifient l’octroi d’une IFSE correspondant au groupe de fonctions n°….

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

L’indemnité de fonctions, de sujétions et d’expertise (I.F.S.E.) attribuée à *Madame ou Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent),* d’un montant annuel de *…* euros est supprimée à compter du … *(date d’effet correspondant à celle de la fin de détachement sur l’emploi fonctionnel).*

**Article 2 :**

*Le Directeur général des services OU le Directeur général adjoint des services* est chargé de l’exécution du présent arrêté.

**Article 3 :**

Une ampliation sera adressée *au Président/ à la Présidente* du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret et au comptable principal de … (*nom de la commune ou de l’établissement public*).

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès du *Maire de la commune* *OU du Président/ de la Présidente de … (Dénomination de la collectivité territoriale ou de l’établissement public concerné)* et/ou d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

*Monsieur ou Madame le* *Maire-Président/Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.

*Le-la* *Maire-Président/Présidente*

*Prénom NOM*

Fait à … *(nom de la commune ou de la commune siège de l’établissement public)*

Le … *(date)*

Notifié le … *(date)*

Signature de l’agent :

*Cet arrêté n’est pas transmis au Représentant de l’Etat*

1. *(L.2122-18 pour les communes, L.3221-3 pour les départements, L.4231-3 pour les régions, L.5211-9 pour les groupements de collectivités territoriales),* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Si l’arrêté concerne un emploi fonctionnel d’un CDG, il faut enlever le visa du CGCT* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Si l’arrêté concerne un emploi fonctionnel du CNFPT, il faut enlever le visa du CGCT* [↑](#footnote-ref-3)
4. *Il faut reprendre le titre de l’arrêté portant application du RIFSEEP au corps de référence de la fonction publique d’Etat (chaque cadre d’emplois a un corps de référence à l’Etat 🠞 cf. tableau des montants du RIFSEEP)* [↑](#footnote-ref-4)